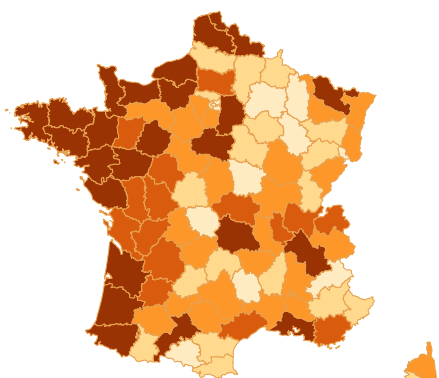
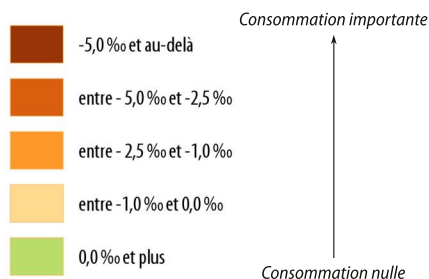


CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (NAF)

Évolution de la surface d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006 et 2015



Consommation de NAF entre 2006 et 2015

0 à 1000 ha 1000 à 2000 ha 2000 à 3000 ha 3000 à 4000 ha plus de 4000 ha

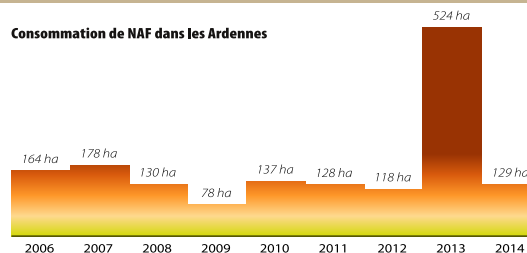
L'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La maîtrise de la consommation foncière et la lutte contre l'étalement urbain – que ce soit par l'extension des milieux urbains, la création de zones d'activités, la mise en place d'équipements ou d'infrastructures – sont des enjeux de grande importance. L'artificialisation impacte les habitats naturels et leur biodiversité, réduit les surfaces de terres agricoles et raréfie les disponibilités foncières de certaines communes entraînant des hausses de prix des terrains. Il s'agit désormais de limiter ces conséquences néfastes tout en développant le territoire. Cet équilibre est à trouver par les pouvoirs publics au travers des différents documents de planification urbaine (SCoT, PLUi, etc.)

L'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers

Plusieurs outils permettent de mesurer ce phénomène d'artificialisation. En 2013, a été créé l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles devenu, en 2016, l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF). Il s'appuie notamment sur les données cadastrales pour déterminer la nature des surfaces, quantifier ces espaces et observer leur évolution au fil des ans. Les chiffres issus de cet observatoire sont ici utilisés.

Consommation de NAF dans les Ardennes



Les espaces naturels, agricoles et forestiers ardennais

Les Ardennes s'avèrent, en absolu, être peu consommatrices d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) par rapport à d'autres départements, notamment ceux du littoral. Néanmoins, l'artificialisation des sols demeure une problématique importante tant l'activité agricole est prégnante sur notre territoire. La préservation de la qualité des paysages et des milieux naturels est également un point de vigilance. De plus, le marché foncier ardennais étant plutôt détendu, les terrains constructibles peu chers, le phénomène d'étalement urbain pourrait aisément aller en s'amplifiant.

On constate de fortes disparités selon les territoires. Globalement, les communes situées le long de l'A34 et sur l'axe Charleville-Mézières/Sedan ont un rythme annuel de consommation de NAF bien plus important que les autres. Quant aux communes au sud du plateau de Rocroi, l'artificialisation importante de leur sol est majoritairement liée à la construction de l'autoroute A304. L'emprise totale de cette infrastructure – soit une surface de plus de 300 ha – est déclarée artificialisée en 2013, ce qui explique le pic visible sur le graphique ci-dessus.

La loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche a, entre autre, pour but la préservation du foncier agricole et donne pour objectif de « réduire de moitié à l'échelle nationale, d'ici 2020, le rythme d'artificialisation des terres agricoles ». Si cet objectif est appliqué à l'ensemble des NAF ardennais, il s'agirait d'obtenir en 2020 une consommation maximale de l'ordre de 70 ha par an (soit 50 % du rythme annuel moyen de consommation qui s'élevait à 137,3 ha avant la promulgation de la loi en 2010).